

Conseils de prévention

Les portes qui donnent accès à votre maison ou appartement seront toujours fermées à clef, même si vous êtes à votre domicile.

Avant de laisser pénétrer une personne inconnue, assurez-vous de son identité en utilisant le judas, l'interphone ou la chaîne de protection permettant l'entrebâillement de la porte. En cas de doute, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Si vous vous absentez pour quelques temps, évitez de laisser un message trop précis sur votre répondeur. Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux (facebook, instagram ...).

En cas d'absence donner l'impression, notamment en période hivernale, que la maison ou l'appartement est occupé, soit en réglant un éclairage automatique et/ou en faisant régulièrement relever son courrier.

Fermez les portes et fenêtres et ne laissez jamais les clés sous le paillason ou le pot de fleurs.

Augmentez la visibilité de la maison. Une végétation trop importante facilite le « travail » du cambrioleur. Pensez à installer un éclairage extérieur s'allumant au passage d'une personne.

En cas d'urgence

N'hésitez pas à contacter la Gendarmerie



- afin de signaler toute personne ou véhicule suspects
- déposez plainte systématiquement pour les faits dont vous êtes victime
- préservez les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs : **NE TOUCHEZ À RIEN**

Les référents sûreté et les correspondants sûreté locaux peuvent réaliser sur site des consultations afin de vous aider à mieux vous protéger.

CONTACTS UTILES :

Groupement de Gendarmerie
Départementale de la Moselle

Cellule Prévention Technique de la Malveillance

Référents Sûreté :

Adjudant-Chef Schmitt Philippe
Adjudant-Chef Mikolajczak Christophe

Tél. : 03.87.56.69.44

Emails :

cptm.ggd57@gendarmerie.interieur.gouv.fr
prevention-ggd57@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Page Facebook :
@GGNMoselle



SÉCURISEZ
VOTRE
HABITATION

&

ADOPTÉZ
LES BONS
RÉFLEXES

#RÉPONDREPRÉSENT



#RÉPONDREPRÉSENT



Groupement de Gendarmerie
Départementale de la Moselle

Cellule Prévention Situationnelle

2 rue Albert Bettannier
57070 Metz

Tél. : 03 87 56 69 44

Mail : cptm.ggd57@gendarmerie.interieur.gouv.fr
prevention-ggd57@gendarmerie.interieur.gouv.fr



CONSEILS DE PRÉVENTION



En général, les voleurs, opportunistes ou professionnels, repèrent les lieux et les habitudes des personnes qui vivent dans l'habitation visée et dans son environnement immédiat.

Se concentrer entre voisins dans le but de se tenir mutuellement au courant et signaler ainsi toute activité suspecte à la gendarmerie est vivement recommandé.

Ce concept permet à des yeux attentifs de surveiller, mais il ne s'agit en aucune façon d'intervenir personnellement, cela est du ressort exclusif de la gendarmerie.

Vous avez été victime d'un cambriolage

- faites immédiatement appel à la gendarmerie (17), de jour comme de nuit.
- Laissez les lieux, en l'état, tels que vous les avez trouvés : **NE TOUCHEZ À RIEN** avant l'arrivée des enquêteurs afin de préserver les traces et les indices
- Faites l'inventaire de ce qui a été dérobé.
- Déposez plainte le plus rapidement possible.
- Faites rapidement opposition auprès de votre banque pour les chèques et cartes de paiement qui vous ont été dérobés.

À noter, après le passage des gendarmes, pensez à remplacer rapidement toutes vos serrures et verrous

Les objets pouvant faciliter l'intrusion des cambrioleurs (échelle, petit outillage de jardin, alarme sonore à l'effraction ou volumétrique) doivent être rangés hors de portée de ceux-ci. Veillez également à une fermeture efficace de l'abri de jardin.



En plus des bonnes habitudes, il existe différents éléments mécaniques retardateurs d'effraction qui permettent de sécuriser l'habitation : verrous de sécurité, serrure multipoints, vitrage feuilleté, barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée, renforcement des volets en bois...



Il ne faut pas non plus oublier les autres endroits sensibles de la maison : porte de garage, fenêtres de toit, soupirail donnant accès à la cave.



Vous possédez des objets ou du mobilier de valeur :

prenez des photographies de ces pièces, en cas de vol un descriptif détaillé pourra alors être diffusé et les recherches en seront facilitées. Relevez les numéros d'identification des matériels audiovisuels, photographiques et autres...

Sachez que vous pouvez faire marquer ces objets ou meubles suivant le même principe que le tatouage des automobiles. S'ils portent un numéro d'identification indélébile, ils deviennent difficilement négociables. Une plaque apposée sur la porte d'entrée avertit les malfaiteurs que vos biens sont marqués et qu'il est donc inutile d'entrer.

Ne conservez pas de sommes d'argent importantes chez vous et évitez de verrouiller vos meubles pour ne pas subir de détérioration importante.

Enfin, signalez vos absences (vacances) aux services de gendarmerie dans le cadre des opérations « tranquillité vacances »

